

PARCOURS SOCIAL N°2 DE 6 JOURS

Titre	DEVENIR RESPONSABLE DU PÔLE SOCIAL
Durée	6 jours (soit 42h00) par module de 2 jours avec un dîner-débat le soir du 1 ^{er} jour de chaque module.
Public.....	Ce parcours s'adresse spécifiquement aux personnes ayant des compétences certaines en matière de paye pour leur donner les compétences nécessaires en droit social pour gérer l'ensemble des missions sociales proposées par le cabinet.
Objectifs.....	<p><u>Ce programme sera mis à jour en fonction de l'actualité 2011</u></p> <p>Savoir rédiger un contrat de travail y compris les clauses sensibles. Savoir procéder à un licenciement. Savoir organiser la durée du travail en fonction des données conventionnelles. Savoir suivre un contrôle URSSAF. Connaitre les règles de représentation du personnel. Savoir conseiller le client dans la gestion de la formation.</p>
Dates	Contenu
14/06/2011	<p>Jour 1 CONTRATS DE TRAVAIL – PANORAMA ET ACTUALITÉS SOCIALES Animation : Anne BARENTON, Responsable de service social</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Différents types de contrats et spécificités ▪ Contenu du contrat : clauses habituelles et clauses protectrices des intérêts de l'entreprise ▪ Suspension du contrat : maladie, maternité... ▪ Modification du contrat : cas de modification et procédure de modifications <p><i>Dîner-débat « Evolution de la norme vers la N4DS et ses impacts » animé par Philippe PELTIER, Responsable service Données Sociales à la CARSAT.</i></p>
15/06/2011	<p>Jour 2 GESTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL Animation : Gilles CHOPIN, Consultant en droit du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notion de temps de travail effectif ▪ Heures supplémentaires (et incidence sur le bulletin de paie) ▪ Contingent d'heures supplémentaires ▪ Repos compensateurs ▪ Choix de l'organisation du travail et différentes modalités d'organisation ▪ Décomptes obligatoires des horaires de travail ▪ Forfaits
26/09/2011	<p>Jour 3 RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL Animation : Gilles CHOPIN Les participants assisteront à une audience au Conseil des Prud'hommes de Rennes en fonction du nombre d'audiences du jour et sous réserve de la capacité d'accueil du tribunal.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Licenciement inhérent à la personne du salarié et économique ▪ Démission et prise d'acte de la rupture ▪ Retraite : départ volontaire et mise à la retraite ▪ Rupture négociée ▪ Rupture du CDD ▪ Transaction

Dîner-débat « La réforme de la formation professionnelle » animé par Jean-Luc GUYMARD, Membre du Comité de Direction de l'AGEFOS-PME BRETAGNE.

27/09/2011
Matin

Jour 4
REPRÉSENTATION DU PERSONNEL ET NÉGOCIATION

Animation : Anne BARENTON et Sylvie CHENAIS, Avocate

- Les principales institutions représentatives du personnel (DP, CE, DS, CHSCT)
- Calcul des effectifs et organisation des élections professionnelles
- Rôle et moyens des représentants du personnel
- La négociation collective dans l'entreprise et la signature d'accords

Après-midi

GESTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE

Animation : Anne BARENTON et Jean-Luc GUYMARD (Responsable Recherche et Développement à l'AGEFOS)

- Plan de formation
- Gestion du DIF
- Gestion du CIF
- Financement de la formation

07/11/2011

Jour 5
DIAGNOSTIC DE CONFORMITÉ EN MATIÈRE SOCIALE et QCM DE FIN DE PARCOURS

Animation : Anne BARENTON

- Pourquoi faire un diagnostic ?
- Comment faire un diagnostic ?
- Etapes du diagnostic
- Outil de réalisation du diagnostic

Présentation de la VAE pour les licences professionnelles APAP et GPP suivie de la remise des attestations de fin de formation par Anne MOYSAN-LOUAZEL (IUT Rennes) et Marc BARBIER (IUT Quimper).

Remise des attestations en présence de Frank COURSOLLE Président de la Commission sociale du Conseil Supérieur et du Comité Social.

08/11/2011

Jour 6
CONTRÔLES SOCIAUX ET PRINCIPAUX CHEFS DE REDRESSEMENT

Animation : Anne BARENTON

- Procédure et suites du contrôle
- Principaux chefs de redressement : Abattement pour frais professionnels, nourriture, véhicule, logement, NTIC, grands déplacements, mobilité professionnelle

Pédagogie Des dîners-débats sont organisés le premier soir de chaque session de 2 jours.
Exposé
Etude de cas
Echange d'expériences
Effectif mini et maxi de 5 à 23 participants.

Lieu Rennes

Code **1752**



PARCOURS SOCIAL N°2 DE 6 JOURS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Sélection sur dossier de candidature constitué **d'une lettre de motivation** et d'un **CV**.
Date limite des inscriptions : 28/04/2011
Les candidatures seront validées le 10/05/2011 par le Responsable du Comité social de Bretagne.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Le coût s'élève à 1 000 € HT soit **1 196.00 € TTC**. **Votre chèque est à libeller à l'ordre de l'AGEFOS**. L'AGEFOS de Plérin délivrera ultérieurement un reçu libératoire à chaque cabinet.

Notre partenaire AGEFOS BRETAGNE, en recherche de cofinancements publics, nous permet de proposer **ces coûts attractifs**. Cependant, ce montant tient déjà compte du financement de l'AGEFOS au travers d'un partenariat spécifique aux parcours de formation. La valeur réelle de cette formation est en effet plus élevée.

Le coût de cette formation ne pourra donc pas être financé une seconde fois par votre OPCA au titre du plan de formation exclusivement. Par conséquent, le tarif de 1 000 euros HT restera à la charge du cabinet pour les 6 jours de formation.

Si vous êtes cotisant dans le régime + 10 salariés, vos frais de déplacement, salaires et charges sociales pourront être financés au titre de la formation continue. Vous pourrez vous rapprocher de votre antenne locale pour un éventuel remboursement.

Si vous êtes cotisant dans le régime - 10 salariés, les frais de déplacement, repas, salaires et charges sociales ne pourront pas être financés par votre organisme collecteur au titre de la formation continue.

Ce tarif comprend pour tous les participants et pour chacune des journées de formation : l'animation, la documentation, les frais de pauses, le déjeuner et également les dîners et hébergement entre 2 jours de formation consécutifs. Les absences ne seront pas remboursées.

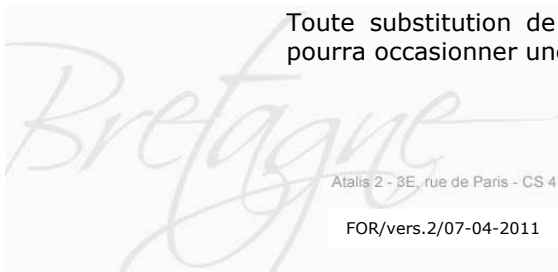
Le candidat retenu sera également invité à participer gracieusement aux conférences du Comité Social pour une durée de 1 an.

Conditions d'annulation :

- **Désistement ou absence exceptionnelle :**
En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de **8 jours francs** avant le début d'une des actions mentionnées au catalogue, l'ISFEC retiendra des pénalités correspondant au maximum au coût de l'action de formation. Toute absence non signalée entraînera la pénalité maximale à la charge du cabinet même si la prise en charge a été accordée par votre OPCA. Les organismes collecteurs ne financent pas les formations en cas d'absence ou d'abandon. Au-dessus du délai de 8 jours, la formation sera intégralement remboursée.
- **Si nous devons annuler une action :**
En cas de modification unilatérale par l'ISFEC de l'un des éléments fixés à l'article 1 de la convention de formation et au catalogue, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement d'une des actions mentionnées à la présente convention. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Conditions de substitution :

Toute substitution de personne non signalée dans les 8 jours précédant la formation pourra occasionner une majoration du coût de la formation.



MODALITÉS PRATIQUES

Les horaires, sauf informations particulières, sont les suivants : 9h00-17h30 avec une pause déjeuner de 1h30 soit 7 heures de formation par jour.

La convocation sera adressée par mail à chaque participant **huit jours** avant le début de chaque session. **Si vous ne la recevez pas, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter.**

D'une manière générale, votre présence (non obligatoire) à chaque dîner-débat est recommandée pour atteindre des objectifs pédagogiques de qualité.

Les dates programmées peuvent exceptionnellement être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée.

Bretagne